

# Préavis

## de grève reconductible à partir du 11 juin 2015

Madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 110 rue de Grenelle 75007 Paris  
Monsieur le ministre de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800, Paris  
Madame la ministre de la Fonction Publique, 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Saint-Denis, le 28 mai 2015

Mesdames et Messieurs les ministres,

La Fédération des syndicats SUD éducation dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un **préavis de grève reconductible à partir du jeudi 11 juin 2015**, pour l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignant-es, enseignant-es-chercheurs-chercheuses et chercheurs-chercheuses, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé-es par le ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche, le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des Collectivités Territoriales, le Ministère des affaires étrangères ou le Ministère de la fonction publique, qui se mobiliseront **pour l'abrogation du décret et de l'arrêté relatifs à la réforme du collège dite « collège 2016 »**.

**SUD éducation appelle les personnels à la grève le 11 juin dans le cadre de l'appel intersyndical. Nous les appelons à mettre en débat dans les assemblées générales la reconduction de la grève.**

Nous revendiquons des moyens à la hauteur des besoins et nous luttons pour un collège égalitaire avec un enseignement polytechnique qui garantisse à tou-te-s les élèves l'exploration de tous les types de savoirs, qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques, reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

Ce n'est pas la direction de la réforme ministérielle. Dans un contexte d'austérité, cette réforme ne prévoit aucune disposition pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage pour les élèves. Elle remettrait en cause le collège unique, accentuerait encore les inégalités, augmenterait l'autonomie des (chefs d')établissements, induisant une concurrence toujours plus grande entre collègues, équipes, disciplines et établissements tout en multipliant des hiérarchies intermédiaires, dans la continuité des réformes statutaires sur les « missions et services ». Cette réforme modifierait l'organisation des enseignements et des disciplines, selon des modalités imposées qui ont été définies sans les personnels.

Afin qu'aucune ambiguïté ne permette de faire pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de bien vouloir en aviser toutes les directions des personnels concernées. Je vous prie de croire, Madame le ministre, Monsieur le ministre, à notre attachement aux services de la Fonction publique.

Sylvie Laillier, Co-secrétaire de la fédération des syndicats SUD éducation

